



ECOLE ELEMENTAIRE PUBLIQUE
5 RUE DES ECOLES
38690 LE GRAND LEMPS
TEL : 04 76 55 83 31

Année
scolaire
2016/2017

Note de rentrée

Une nouvelle année scolaire débute et toute l'équipe enseignante est heureuse de vous accueillir et vous souhaite la bienvenue. Vous trouverez dans cette note de rentrée quelques informations importantes et des renseignements pratiques et utiles. Merci de les lire attentivement et conserver cette note de rentrée.

L'équipe pédagogique :

Mmes Monique Vérona (directrice) et **Sarah Duché** (décharge du mardi et $\frac{1}{2}$ jeudi) : CP- 20 élèves

Mmes Isabelle Ronayette et Luc: CP - 20 élèves

Mme Sylvie Gimenez: CE1 - 27 élèves

Mme Katell Bourgeois : CE2/CM1 (22 élèves)

Mme Sophie Curis : et **Emmanuelle Vittoz** : CE2- 25 élèves

Mme Annie Journet: CM1- 26 élèves

M. Laurent Usai: CM1/2 - 22 élèves

Mme Yvonne Soares : CM2- 25 élèves

Mmes Véronique Vanborre et Emmanuelle Vittoz () secondées par **Mme**

Nathalie Rutigliano (AVS collective) : ULIS - 12 élèves

Mme Sophie Arnould : maîtresse surnuméraire

Le RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Enfants en Difficulté)

Tel : 04 76 55 81 70

Mme Caillat (psychologue scolaire)

Mme Tuboeuf (maître E)

Mme Debarle (infirmière)

Effectifs de la rentrée 2016 :

CP = 40 ; CE1 = 27 ; CE2 = 34 ; CM1 = 47 ; CM2 = 39 ; ULIS = 12

Total en début d'année : 199 élèves

Photo de classe: vendredi 23 septembre

Cahier de liaison :

C'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents, après que ceux-ci en auront pris connaissance. De même, les parents pourront y inscrire une demande de rendez-vous, etc.

Relations parents-enseignants :

Une coopération entre parents et enseignants est nécessaire à l'épanouissement de l'enfant, c'est pourquoi :

Les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte.

Ils pourront rencontrer les enseignants à l'occasion de la réunion de rentrée ou sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison).

De la même façon, si nécessaire, les enseignants pourront eux aussi noter sur ce cahier leur demande de rendez-vous.

Absences :

Les enseignants sont tenus de noter quotidiennement la présence des enfants à l'école, aussi :

Les parents doivent impérativement prévenir l'école le jour même (avant 8h20) de toute absence de leur enfant.

Toute absence sera justifiée soit par l'intermédiaire du papillon distribué en début d'année, soit par un mot inscrit dans le cahier de liaison ou de texte, soit par un certificat médical.

Nous demandons aux parents de signaler l'absence de leur enfant par téléphone uniquement et non plus aux enseignants de surveillance au portail.

Les parents doivent obligatoirement venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée.

Matériel :

Les livres prêtés par l'école ainsi que les cahiers et classeurs seront couverts proprement et munis d'une étiquette au nom de l'enfant.

Le matériel fourni par l'école et qui sera perdu ou détérioré devra être remplacé.

Hygiène et sécurité :

Aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents devront être par conséquent très vigilants, surveiller fréquemment la tête de leurs enfants et le cas échéant, prévenir l'enseignant afin qu'une information soit donnée à l'ensemble de la classe et de l'école.

Les parents veilleront à l'hygiène de leurs enfants et à ce qu'ils portent des vêtements propres.

A partir de cette année, le portillon vert sera fermé. En cas de besoin, vous pouvez téléphoner avant de vous déplacer.

CP/CE1 : cycle piscine

Deux cycles, de 10 séances chacun, à raison d'une séance par semaine, sont prévus à la piscine de La Côte St-André :

GS, CPIsabelle R : du 19/09 au 09/12, le mardi de 9h40 à 10h20 dans le bassin.

CE1 : du 19/09 au 09/12, le jeudi de 9h40 à 10h20 dans le bassin.

GS, CP Monique V : du 12/12 au 18/03, le vendredi de 14h40 à 15h20 dans le bassin.

Attention ! Les horaires de départ et retour du car vous seront donnés par les enseignants des classes concernées.

Pour le bon déroulement de ces séances, nous avons besoin de l'aide de parents agréés. Des dates d'agrément sont prévues par l'Inspection. Les parents qui souhaitent nous accompagner et/ou passer cet agrément sont invités à contacter rapidement les enseignants concernés.

Garderie, NAP et cantine municipales :

Voir en Mairie 04 76 55 80 34 et au 06 82 27 96 77 (si retard)

Sou des écoles :

Une information vous sera donnée sur son fonctionnement lors des réunions de rentrée. Vous pouvez prendre contact avec le (la) président(e).

Elections des représentants de parents au conseil d'école :

Les élections des délégués des parents d'élèves auront lieu le 7 octobre.

Vacances scolaires (zone A) :

Rentrée des élèves 1er septembre 2016

Vacances de Toussaint : du mercredi 19 oct 2016 après la classe au lundi 3 nov 2016

Vacances de Noël : du vendredi 16 déc 2016 après la classe au mardi 03 janv 2017

Vacances d'hiver : du vendredi 17 fév 2017 après la classe au lundi 6 mars 2017

Vacances de printemps : du vendredi 14 avr 2017 après la classe au lundi 2 mai 2017

Pont de l'Ascension : du mer 24 mai après la classe au lundi 29 mai 2017

Vacances d'été : vendredi 7 juillet 2017 après la classe.

Calendrier des réunions de rentrée:

Mmes Monique Vérona et Sarah Duché : jeudi 8 septembre à 18h00

Mme Sylvie Gimenez : jeudi 8 septembre à 18h00

Mme Isabelle Ronayette et M. Luc : jeudi 8 septembre à 18h00

Mme Katell Bourgeois : lundi 12 septembre à 18h00

Mmes Sophie Curis et Emmanuelle Vittoz : lundi 12 septembre à 18h00

Mme Journet Annie : vendredi 9 septembre à 18h00

Mme Yvonne Soares : vendredi 9 septembre à 17h30

M. Laurent Usaï : vendredi 9 septembre à 17h30

Mmes Véronique Vanborre et Emmanuelle Vittoz : mardi 13 septembre à 18h00

Ces réunions auront lieu dans la classe concernée.

Assurance :

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, ...). Aussi, il est souhaitable que toutes les familles souscrivent un contrat d'assurance « **responsabilité civile** » qui couvre les dommages causés à autrui par leur enfant et un contrat « **individuelle accident** » qui couvre les dommages causés par l'enfant à lui-même.

Merci de remettre une attestation d'assurance avant le 12 septembre 2016

Coopérative scolaire :

L'école élémentaire gère une coopérative scolaire qui permet de financer certaines adhésions (OCCE, ...) ainsi que certains achats (petits matériels, livres pour la BCD ...). Cette année le montant de la cotisation est fixé comme suit :

9€ pour 1 enfant à l'école élémentaire

13€ pour 2 enfants à l'école élémentaire

16€ pour 3 enfants et plus à l'école élémentaire

Merci de bien vouloir nous remettre votre cotisation avant le 3 octobre 2016